Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 5 Joumada II 1447
26 Novembre 2025

N° 161

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3144**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3144**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3145**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3149**
Homologation de résolutions **3150**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3150**
Avis aux créanciers **3152**
Convocations
Sociétés anonymes **3153**
Autres sociétés **3156**
Divers
Avis au public **3156**
Rectificatifs **3157**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire Agricole Allzdihar

Nom : Sté communautaire Agricole Allzdihar

Type de société : locale

Adresse : Route Machrouha Bouargoub 8040 Nabeul

Montant du capital de souscription : 5.000 DT

Durée : 99 ans

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Grombalia le 18/11/2025 sous le n°12.

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 100 actions pour 50 dinars.

Valeur nominale des quotas à émettre : 50 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital local de l'entreprise

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Banque Nationale de solidarité agence Nabeul.

Durée proposée pour la souscription : du 20/11/2025 au 5/12/2025 avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la période spécifiée.

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens.

La convocation sera affichée au siège de la délégation et la municipalité de Bouargoub.

Les fondateurs :

Yassine Ayed : CIN n°09422789

Souheil Ben Merzoug : CIN n°06287824

Mourad Al Mhadhebi : CIN n°06345985.

2025R03319SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination de liquidateur

Société COMPTOIR GENERAL AGRICO COMMERCIAL

Capital : 150 000 Dinars

Siège : Avenue Habib Bourguiba - Béjà

IU : 0003346N

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire convoquée le 20/10/2025 enregistré à la recette des finances de Béja sise au 18 rue Arbi Zarrouk, quittance n°M081709, enregistrement n°25508333 en date du 28/10/2025 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n°2025204164 en date du 29/10/2025 et publiée au bulletin officiel n°235 du 14/11/2025. Il a été décidé comme suit : la liquidation de la société, et la nomination du cabinet CNBA représenté par Mr Islem Ridane en tant que liquidateur.

2025R03343SANB2

Notice

Augmentation de capital

SOFIA TECH

Société anonyme

Au capital de 1.384.470 Dinars

Siège social : 12, Rue Newton - ZI Chotrana II - Ariana 2088 - Tunisie

Identifiant Unique : 1221011P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 octobre 2025 dont un projet a été déposé au registre national des entreprises le 25/11/2025 sous le n°14057 suivant certificat d'un projet d'augmentation du capital, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cinq millions quatre cent mille Dinars Tunisiens (5 400 000 TND), par l'émission de cinq cent quarante mille (540 000) actions nominatives nouvelles de dix Dinars Tunisiens (10 TND) chacune, pour le porter d'un million trois cent quatre vingt quatre mille quatre cent soixante-dix Dinars Tunisiens (1 384 470 DT) à six millions sept cent quatre vingt quatre mille et quatre cent soixante dix Dinars Tunisiens (6784470 DT) divisé en six cent soixante dix huit mille quatre cent quarante sept (678447) actions de dix Dinars (10 DT) chacune.

L'assemblée générale décide la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver cette augmentation du capital à trois actionnaires.

Cette augmentation de capital se fera à la valeur d'émission de 10 dinars par action et sera libérable de moitié à la souscription.

Le délai du droit de souscription a été fixé à 30 jours à compter de la date de publication de la présente notice au JORT. Ce délai peut être clôturé par anticipation en cas de souscription intégrale avant son expiration.

Les souscriptions se feront au siège social de la société sis : 12, Rue Newton - ZI Chotrana II Ariana 2088 - Tunisie.

Les fonds provenant de la souscription seront versés au compte indisponible numéro : 08003000513201263889 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie agence 51 - Tunis.

2025R03359SANB2

Augmentation du capital

SOCIETE DES EAUX DE BARGOU

SA au capital de 2.703.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord, Immeuble Tour de Bureaux E3-B2 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1290035G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13/11/2025, et enregistré à la Recette des Finances de Charguia, Tunis le 17/11/2025, Quittance n°M128150,

Enregistrement N° 25714057, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18/11/2025 sous le n°2025194191, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social d'un montant de 1.185.000 DT pour le porter de 2.703.000 DT à 3.888.000 DT et ce par apport en numéraires et création de 11850 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 DT chacune majorées d'une prime d'émission de 400 DT par action soit une prime d'émission totale de 4.740.000 DT totalement à souscrire en numéraires et à libérer à la souscription.

- La suppression du Droit Préférentiel de Souscription et réserver l'augmentation du capital à FCPR Zitouna Moucharaka III (M.F 1819062V/N/N/000), FCPR Zitouna Moucharaka IV (M.F 1866902A/P/N/000), FCPR Zitouna Moucharaka V (M.F 1918402X/P/N/000), et la Société d'Investissement à Capital Risque «SICAR INVEST» (IU 0587800H).

- La délégation au Président du Conseil d'Administration ou à tout autre mandataire que le Président ou le Conseil d'Administration délèguera à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital.

En conséquence, l'Article 6 des statuts a été modifié.

2025403988SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 23 octobre 2025 enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 14 Novembre 2025 sous la quittance N° M157476 et l'enregistrement N°25206876, Mme Saliha Ghazwani (titulaire de l'identifiant unique N°K/1695404), a vendu à Mme Oumayma Djebbi (CIN N°09856595) le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de vente de produit de volailles et produits dérivés, et produit divers sis à l'avenue Hedi Wali à Hammamet.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce à l'avenue Hedi Wali à Hammamet et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa el youm le 20 novembre 2025.

2025R03336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Najoua Chebbi Avocate à la cour d'appel daté le 27 octobre 2025 enregistré à la recette des finances Mourouj le 30 octobre 2025 quittance n°M086433 Enregistrement n°25205309 Mm Sonia Hamdi cin 00284568 a vendu à Mme Sabrine el Hanbli cin 04844881 la totalité du fonds de commerce (café catégorie A) sis au 1 rue 20 Mars Mourouj 4 avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 21/11/2025.

2025R03338FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Jendouba le 11 mars 2010 sous le numéro 10200771 quittance n°M011977 Monsieur Khazri Fethi Ben Cherif Ben Hedi titulaire de la CIN n°02548502 a renonciation la totalité du fonds de commerce à usage teinturerie et lavage à sec sis au N°12 rue Farhat Hached en face de la place République Jendouba 8100 à Madame Jebali Lamia Bent Houssine Ben Mohamed titulaire de la CIN n°07763350.

Toute opération sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur à l'adresse ci indiquée.

Cette annonce a été publiée aux journaux Essahafa et la Presse du 14/11/2025.

2025R03342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 11/11/2025 enregistré à la recette des finances de Bou-salem quittance N°M062413 sous le N° d'enregistrement 25202071 Mr Massoudi Lotfi titulaire de CIN n° 07779959 du 10/10/2016 domicilié à cité Hached Bousalem a vendu le fonds de commerce lui appartenant exploité à la vente des fruits secs sis au n°7 Rue 18 janvier Bousalem à Mr Assidi Kais titulaire de CIN n°07789681 du 23/3/2011 domicilie à cité Hached Bousalem.

Les oppositions sur les prix du fonds de commerce devrant être faite entre les mains de l'acquéreur au n°7 Rue 18 janvier Bousalem dans les 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

La vente du fonds de commerce a été publiée au journal quotidien Assabah du 15/11/2025.

2025R03344FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Omrani Mokhtar avocat à la cour de cassation enregistré auprès de la recette des finances de Benguerdane le 12/11/2025 reçu n°M081709 enregistrement N°25201924 Boubidi Habib ben Mosbah ben Mabrouk C.I.N N°13402120 a vendu son fonds de commerce "restaurant pizzeria" tout le fonds de commerce dont ils sont propriétaires avec tous ses éléments corporels et incorporels existant en face de la poste tunisienne dans la ville de Benguerdane à Aouled Omar Moufida bent Mabrouk ben Mohamed titulaire C.I.N n°13408549.

Les oppositions sur le prix de la vente seront reçues entre les mains de vendeur dans le restaurant l'objet du contrat.

Et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journaux : Le Quotidien et Echourouk le 21/11/2025.

2025R03345FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, en date du 22/10/2025 enregistré à la recette des finances de Djerba le 22/10/2025 sous N°25206891 quittance N°M122951 Mr Romdhani Khemousi titulaire de CIN n° 03347741 délivrée le 5/8/2018 a vendu à Mme Aloui Mariem titulaire de CIN n°06555056 délivrée le 25/4/2012, la totalité du fonds de commerce, préparé pour la vente de divers types de substances illicites est exploité au local sis à la route reliant le souk du gouvernement à Midoun au kilomètre 1 après de l'ancien meublatex.

Toute opposition est acceptée dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne, au lieu de l'exploitation du fonds de commerce.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien en date du 21/11/2025.

2025R03346FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique de donation privé le 19/11/2025, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 21/11/2025, quittance n°112688, Mr Hwemdi Adel a donné à Mrs Hwemdi Mahdi et Khwemdi Najib tout le fonds de commerce consiste en un café de première catégorie situé au local sis à Mohammadia cité Mongi Slim Ben Arous portant l'identifiant unique n°1184558L avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien du 25/11/2025.

2025R03347FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signe privé du 11/11/2025 enregistré à Kasserine le 11/11/2025 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 12/11/2025 sous le numéro M098873 Lotfi Mhamdi vend à Chadya Naddari tous le fonds de commerce présenté en vente de (café - Khan Alhalili) à l'avenue Madina Jadida Kasserine avec tous les éléments corporels et incorporels l'acte de vente a été publié au journal Echourouk le 13/11/2025.

Toute opposition pourrait être prise chez maître Ayari Sadok avenue Habib Bourguiba Kasserine dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2025R03348FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié du 29/10/2025 Numéro 64 page 58 enregistré à la recette des finances de Bousalem en date du 30/10/2025 quittance n°M060407 dressé par le notaire maître Abidi Hamadi et son assesseur maître Tarkhani Mohamed Madame Hana Khadraoui titulaire de la carte d'identité nationale n°07898580 a fait un don à sa mère Yaacoubi Mabrouka épouse Khadraoui titulaire de la carte d'identité nationale n°02502968 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce de la quincaillerie peinture et verre sis à la rue Taib Mhiri Bousalem gouvernorat de Jendouba.

Toutes Les oppositions doivent être faite entre les mains du bénéficiaire de cette donation à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiqué et dans un délai de (20) Jours à compter de cette annonce au JORT.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 26/11/2025.

2025R03349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 01/12/2023 par Haythem El Fen et Chalbia Boughazli et enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif en date du 17/11/2025 sous le n°27202646 quittance n°M067655, Madame Chalbia Bent Mohamed Ben Salah Boughazli, titulaire de la C.I.N n°00217378 délivrée le 4/10/2001 à Tunis, vend et cède à Monsieur Haythem Ben Skander El Fen, titulaire de la C.I.N n°09627147, délivrée le 7/12/2020 à Tunis, tout le fonds de commerce situé au 06 rue Antony Hammam-lif gouvernorat de ben Arous, exploité comme tout commerce. Les oppositions devant être notifiés chez l'acheteur à l'adresse sus mentionnée et ce dans un délai de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 20/11/2025.

2025R03357FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 4/11/2025, enregistré à la recette des finances de Saheline en date du 19/11/2025, quittance n°M045058 enregistrement n°25202289, Ida Agrebaoui a vendu à Ourida Agrebaoui - tout le fonds de commerce - Vente MATERIEL SEMI MEDICAL à l'Avenue Habib Bourguiba Saheline - avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne dans le local de l'acheteur.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien du 25/11/2025.

2025S01558FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente de fonds de commerce le 31/10/2025 enregistré à la recette des finances de Monastir le 12/11/2025 sous n°25208533 quittance n°M085414, Mr Hedi Dridi titulaire de la CIN n°02115228 a vendu à Mme Dorra Dridi titulaire de la CIN n°02325778 la totalité du fonds de commerce du local destiné vente de produits alimentaires sis à l'avenue des oliviers cité bassatine Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 25/11/2025.

2025S01565FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 18/11/2025 enregistré le 19/11/2025 à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax sous n°25206878, Mr Ghaith Chaari titulaire de la CIN n°08859900 a vendu à Mme May Gharbout titulaire de la CIN n°08837314, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la route Soukra km 4 Sfax dont l'activité est le commerce des produits alimentaires en détail avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues dans l'adresse du local où est exploité le fonds de commerce.

Un extrait de cette annonce est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 21/11/2025.

2025X01564FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par un écrit manuscrit daté le 31/10/2025 et enregistré le 10/11/2025 sous le numéro 25203010 quittance n°M068800 par maître Hentati Monéem Avocat à la cour.

Adel ben Ali ben Ahmed Wertatani, titulaire d'une carte d'identité nationale 03758149, résident à la route de Gabès km 6 cité Badrani n°70, Sfax, vend à Ali ben Abdelhamid Slimen, titulaire de la carte d'identité nationale 01328239, un fonds de commerce pour l'activité de «café 1ère catégorie» exploité au local situé à la route de Gabès km 7 Tyna, Sfax.

L'achat a été annoncé dans les journaux "Le Quotidien" et "Chourouk" publiés le 15/11/2025 sous le numéro IP425/1775.

Les oppositions s'effectueront entre les mains du vendeur pendant les délais prévus par la loi à son adresse élue sise à la route de Gabès km 6 cité Badrani N°70 Sfax.

2025X01566FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 13 novembre 2025 et enregistré à la recette des finances Sakit ezzit Sfax 14/11/2025 sous le n°25203464 reçu n°M077855, Ilhem Tounsi domiciliée à la rue Habib Maazoun N°20 Sakit Ezzit Sfax a vendu à la STE WIWI COLLECTION en la personne de son représentant légal, domiciliée à la route Sidi Mansour km7 route Habbena 3063 Sakit Eddaier Sfax, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux consistant en magasin de vente de vêtements en détails sis Imm. Boukhriss avenue Tayeb Mhiri N°40 Sakit Ezzit 3021 Sfax.

Les oppositions doivent être présentées au local de monsieur Imed Chaiiri à l'avenue Bourguiba route Cheik Lakhmi N°3 l'Ain Sfax dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal "Assabeh" en date du 22/11/2025.

2025X01567FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11/11/2025 enregistré à la recette des finances le 14/11/2025 sous le N°25203268 Fares Fersi c i n n°11167743 a vendu à Hatem Ben Amer le fonds de commerce sis à la route Lafrane km 5 Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme salon de thé.

Toutes les oppositions doivent parvenir entre les mains de Maître Hachicha Ahmed Imm les 4 saisons bloc D, dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet extrait au JORT.

Cet extrait est paru au quotidien Essabah du 22/11/2025.

2025X01568FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Chihia Sfax, le 21/11/2025, quittance n°M057442, les héritiers de Lotfi Ben Saleh, à savoir Rasem Ben Saleh (C.I.N n°11096914) rue de l'Environnement avenue n°3071, n°28, Chihia Sfax pour leur propre compte et pour le compte de Haitham Ben Saleh(C.I.N n°08811063) Manel Ben Saleh (C.I.N n°08863484) et Naima Rabai (C.I.N n°01275259) a vendu à Bassem Abdelkafi (C.I.N n°08867762) la totalité du F.C exploité dans un magasin spécialisé dans le commerce de produits alimentaires et assimilés, situé à la route de Teniour km 7 cité 20 Mars Sfax.

Les oppositions sont recevables à l'adresse de Maître Ayedi Abdelfeteh de la Sté Ayadi d'avocats et d'arbitrage Av. Léopold Senghor Imm. Idriss 1er étage Sfax où est déposée une copie de vente, et ce dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au JORT

Cette annonce a été publiée au journal Esabeh du 25/11/2025.

2025X01572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à Elmourouj le 17/11/2025 quittance n°M090247 enregistrement n°25205627 Achraf Dakhlaoui demeurant au 8 rue Laarak vend à Adel Bchini la totalité du fonds de commerce non enregistré, constitué d'éléments incorporels, sis au 26 rue de la Turquie Tunis et destiné à tout commerce. Cette vente a été publiée au journal Assahafa du 25/11/2025. Les oppositions doivent être faîtes au domicile de l'acheteur 15 rue capitale d'Alger dans un délai de 20 jours dès la publication de cette vente au JORT.

2025403983FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 6/10/2025 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 20/11/2025 Quit n°119084 Enreg n°25210393. Mr Lazher Haddad a vendu à Mr Mohsen Nemri la totalité du fonds de commerce sis au Magasin N° MAG 21 Bloc F8 résidence zayatine F rue Cheikh Naifer Sidi Fraj Sokra Ariana, publié au journal Sabah N° 24412 du 01/11/2025. Toute opposition doit être déposée au cabinet de Maître Saadani Med Anouar l'avocat sis à l'avenue de l'union maghreb arabe

immeuble sokra cité bloc C N°31 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au JORT.

2025403989FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant deux actes SSP en date du 06 et 10 novembre 2025 enregistrés le 11/11/2025 à la recette des finances Montplaisir le 1er sous le n°25206514 quittance n°M097231 et le 2ème sous le n°25206513 quittance n°M097229, la Sté Marsa graphic, IU n° 1232389 H, 3 rue Elkahna Sidi Daoued la Marsa, a vendu à la Sté Optimus, IU n°0967595, 39 rue Imam Rassaa Montplaisir Tunis, la totalité des deux fonds de commerce, sis et exploités au 40 rue Al imam Alrassaa Montplaisir Tunis dans la fabrication et la vente de tous ce qui concerne la publicité et la décoration s'ajoute au 2ème tous commerce sauf café ou mécanique auto avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT chez Maître Mohamed Zied Ben Rhouma avocat sis au 85 rue de la Palestine Belvédère Tunis.

Cet acte a été publié au journal Echourouk le 26/11/2025.

2025403990FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié rédigé par maître Mehrez Jandoubi et son assesseur en date du 09/10/2025 enregistré à la recette des finances de Radés dans le journal du mois d'octobre 2025, Mme Rachida Jammali, CIN n°00496394, 23 rue île de Sable, a donné à sa fille Cirine Ben Ammar, CIN n°07470156, la totalité du fonds de commerce, sis et exploités au 87 rue 9007 Sidi Fathallah Ben Arous dans l'activité pharmaceutique avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication au JORT dans le local où est exploité le dit fonds de commerce.

Cet acte a été publié au journal le Quotidien le 26/11/2025.

2025403991FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

Par acte authentique du 17/11/2025 et enregistré à Sousse le 17/11/2025, reçu N°053051 numéro d'enregistrement 25302942, Monsieur Mohamed Meaalal titulaire de la CIN n°09306474 a loué à la Société ELITE HOSPITALITY SERVICES titulaire de Matricule Fiscal n°000MA1951142M représentée par ses gérants Moez Krifa et Chokri Belkacem, la totalité du fonds de commerce SALON DE THE dénommé "KRAFT" sis à la Rue Sadok Mekadem Sahloul 2 Sousse.

Cet avis a été publié au journal "Alchourouk" du 25/11/2025.

2025S01563FCCC3

Location d'un fonds de commerce - Mandat libre

En vertu du contrat conclu et enregistré auprès de la Recette des Finances Abou El Kacem Chebbi à Sfax le 02 octobre 2025, sous le numéro d'enregistrement 25304671 et quittance numéro M093821, M. Foued Ben Boubaker Ben Hssin Ghorbal a loué à M. Ali Ben Braiek Ben Ali El Khlifi le fonds de commerce constitué du local n°30, situé au marché couvert connu sous le nom de Souk Kriaâ - Bab Jebli, Sfax, dans le cadre d'un mandat libre pour son exploitation en tant que boucherie (vente de viande).

Les oppositions sont recevables auprès du bailleur à l'adresse du local susmentionné, dans un délai maximal de vingt (20) jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Le Temps en date du : 21 novembre 2025 sous le N°250673.

2025X01562FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Jazira en date du 3/10/2025 sous le n°25302919 quittance n°M063982 ; monsieur Mourad Nawa a loué à monsieur Fathi Ben Barka la totalité du fonds de commerce sis au 7 rue sidi Amer El Kherba Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels pour une durée d'une année renouvelable commençant le 01/10/2025 finissant le 3/9/2026 moyennant un loyer annuel de 6000 mille dinars.

Cette annonce a été publiée dans 2 journaux Echourouk et le Quotidien en date du 21/11/2025.

2025403977FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Numéro d'identification fiscale : 1708870 E/P/C/000

Par contrat de location du fonds de commerce daté du 01 janvier 2025, enregistré à la Recette des Finances cité administrative Ariana, le 21 janvier 2025, sous le numéro de quittance 8806 et le numéro d'enregistrement 25300464, Mme Zmorda Bent Abdel Aziz Ben Chikha, matricule n°0612802G, a loué le fonds de commerce, pour tous commerce sis au N°40 Rue Habib Thameur Ariana, à Mr Ala Ben Mohamed Salah Ben Rabeh Jedidi, matricule 1708870 E/P/C/000.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk du 25/11/2025.

Et ce contrat pour une période de deux ans du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.

2025403981FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Abdelssalem Chtourou, et enregistré à la Recette des Finances rue d'Autriche en date du 09 Septembre 2025, sous le numéro 25303708 et quittance numéro 71579, la société Mahra com, SUARL titulaire de l'identifiant unique

n°1192289F, sise au n° 2, rue Ibn El Athir, Mutuelleville, Tunis a donné en location-gérance l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à l'exclusion du nom commercial pour une durée de quinze ans (15) du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2040, sis à l'angle des rues Dr Calmette n°17 et Ibn Charaf, Mutuelleville - Tunis, à la société M B A, SUARL titulaire de l'identifiant unique n°1430216Q, sise à Immeuble Permital, 35 avenue Hédi Karray, Centre urbain nord 1082, El Menzah, Tunis. Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» du 15/10/2025.

2025403982FCCC3

Gérance libre d'un fonds de commerce

Suivant contrat de gérance libre de fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue al jazzera Tunis le 20 octobre 2025 sous le Numéro d'enregistrement n°25303083 et quittance n°M067034, Monsieur Ahmed ben Belgacem el Hammami, loue à monsieur el menssi Mourad ben Ali Gérant de Société menssi vente produits ayant matricule fiscal 1947392A/A/M/000, un fonds de commerce, sise à la deuxième porte à droite de l'entrée, à l'Impasse Zahana n°5, rue d'Angleterre, Tunis pour un an renouvelable commençant le 19 octobre 2025 à 18 octobre 2026.

Toute opposition doit être faite entre les mains de locataire à l'adresse la deuxième porte à droite de l'entrée, à l'Impasse Zahana n°5, rue d'Angleterre, Tunis dans un délai de vingt et un jours de la publication de Cet avis au journal officiel de 13 novembre 2025.

Cet avis est publié au journal La Presse le 13 novembre 2025.

2025403985FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Désignation du syndic des copropriétaires

«Yasmine» route Gammarth

Désignation du syndic de la résidence «Yasmine» par la municipalité de la Marsa le 10 octobre 2025 sous le numéro 2866 approuvé par l'assemblée générale des copropriétaires du 11 novembre 2025 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des finances de la Marsa le 17 novembre 2025 sous le numéro 25707792, quittance numéro 144315

Désignation de Mousser Ben Abdessalem syndic professionnel président et représentant unique du syndic.

2025R03340APSF1

Constitution d'une association

Suivant le procès-verbal du constat N°8420 établi le 05/09/2024 par la voie de l'Huissier de Justice, Maître Cherif Samia, et suivant le procès-verbal de régularisation N°8550 rédigé le 3/12/2024 par le même huissier de justice, et suivant la lettre recommandée avec accusé de réception adressée pour le secrétaire général du gouvernement à la date du 5/9/2024 sous le N°RR464635427TN, une association qui a été constituée :

Nom de l'association : Association Tunisienne de Neuropsychopharmacologie

Siège social : Cité El Omrane N°57, Monastir 5000.

Sujet : Scientifique.

Buts :

- Sensibiliser la population générale à la santé mentale.

- Mener des actions de psychoéducation auprès des personnes avec des pathologies mentales ou neurologiques.

- Mener des actions de vulgarisation auprès des personnels de santé dans le domaine de la neuropsychopharmacologie.

- Dispenser des avis experts pour les professionnels de la santé en matière de neuropsychopharmacologie.

- Encourager les bonnes pratiques en matière de neuropsychopharmacologie en se référant aux recommandations de bonne pratique internationales.

- Mener des études scientifiques en matière de neuropsychopharmacologie.

Président de l'association : Ahmed Mhalla.

Secrétaire Générale : Zohra Chadly.

Trésorier : Amamou Badii.

2025S01519APSF1

Constitution d'une filiale d'une association étrangère

Nom de la filiale : Association maison Yassine - filiale de Tunisie

Adresse du siège social : Entrepôt situé à la rue Tarek Ibn Zied - 5035 Sayyada - Monastir

Description des activités que la filiale entend mener en Tunisie :

- Apporter un soutien matériel et moral aux enfants orphelins et abandonnés.

- Distribuer des vivres et des vêtements aux enfants nécessiteux.

Association maison Yassine - filiale de Tunisie s'engage à respecter l'ensemble des réglementations légales applicables dans le cadre de ses activités.

Dirigeants de la filiale :

- Mohamed Jaouhar Mtir : Président

- Saloua Tayyari : Secrétaire générale

- Moez Dabboussi : Trésorier.

2025S01555APSF1

Avis

Nom de l'association : Association SOURIRE D'ESPOIR

Siège social : 163 Cité 4, Monastir, 5000

Objet : Association sociale et éducative

Objectifs :

- Contribuer au soutien et au développement des enfants atteints du syndrome de Down (trisomie 21) présentant de déficience intellectuelle légère.

- Contribuer à la préparation de l'enfant à l'intégration scolaire, en tenant compte de ses besoins spécifiques.

- Assurer le suivi de l'enfant réintégré à l'école.

- Aider les parents à mieux comprendre leur enfant et leur proposer des pistes concrètes pour favoriser son développement.

2025S01560APSF1

SYNDIC DIAR ALBAHR

Siège social : Diar Al-Bahr 1, zone touristique, Hiboun, Al- Mahdia

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 12 Août 2025 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 3 Novembre 2025; quittance n°M077798, numéro d'enregistrement 25707207, il a été décidé d'approuver le Composition du bureau élu pour le mandat 2025-2027 comme suit :

- Mr Cherif Faiez : Président

- Madame Mhiri Hanen : Vice-Présidente

- Mr Trigui Sami : Trésorier

- Mr Masmoudi Sabeur : Trésorier adjoint

- Mr Ben Ayed Hassen : Secrétaire général

- Mr Maatoug Samir : Membre

- Mr Ghattassi Mohsen : Membre

- Mr Mnif Mohamed El Hedi : Membre.

2025X01571APSF1

Homologation de résolutions

Syndic des copropriétaires

«Résidence Carrée d'or»

Suivant P.V daté du 24/8/2025 enregistré à la recette des finances Boumhel le 27/10/2025 sous le n°1155320 quittance n°M065771, les copropriétaires de la "Résidence Carrée d'or" - Sise à Boumhel, ont élu le nouveau bureau de syndic pour le mandat allant du 25/8/2025 au 24/8/2026 et qui est composé de : Mr Hatem Kellala : Président et Trésorier, Mr Mohamed Rezgui Membre.

2025R03339APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Rezig Centre Bloc D App 5 Sidi Rezig

Tél : 71297117/20898316

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous le matricule fiscal n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Khaled Gharbi, Gérant de Société, résident à l'avenue Habib Thameur Ouedi Sehil Nabeul, titulaire de CIN n°01814030.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig, Matricule Fiscal 0849122/y.

Propriété saisie : Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n°525139 Nabeul dénommé «Dar Essaada» sis aux environs de Nabeul sur lequel est bâtis une villa d'une superficie de 459 m² qui se compose d'un rez-de-chaussée et un sous sol, la villa est entourée d'un jardin des quatre cotés elle contient une piscine du coté de l'est, le rez-de-chaussée se compose d'une cuisine, un séjour, de deux chambres à coucher et d'une suite parentale, une porte du coté de la cuisine qui ouvre sur une cour arrière donnant sur le jardin et une toilette avec un escalier menant au sous - sol où on trouve un garage et une salle de sport qui contient des équipements de sport on trouve aussi une grande cuisine et une toilette, le parterre de la maison est en marbre, les murs sont en briques double et les murs intérieures en briques d'une épaisseur de 15 cm, les colonnes sont en béton et marbre, le plafonds est en plâtre, les portes sont en bois noble et les fenêtres en aluminium, la villa est limitée du nord par une route d'une largeur de 8 m de l'est par un terrain non bâti appartenant au tiers de par une maison appartenant aux tiers, du sud par une maison appartenant aux tiers.

Mise à prix : (1, 092, 095,000) d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 22/12/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R03337VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue Jaoudet El Hayette El Kram Tunis.

Partie saisie : Adel Ben Mohamed Achour, demeurant au 38 Rue Haffouz Sousse, CIN n°02951976.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°103684 Sousse d'une superficie de 536 m², dénommé «YASSINE» sis à Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 375200 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 29/12/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01559VEPA1

Vente aux enchères publiques par licitation

Etude Maître Skander Lahmaier

Avocat près la cour d'appel

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 1627543R

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : Mme Nour Tania Nasra, CIN n°05479392, Mme Alya Okbi, CIN n°00586974 domicilié au cabinet de Maître Skander Lahmaier avocat près la cour d'appel sis au 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Copropriétaire : Mme Chiraz Nasra, CIN n°05022465 domiciliée au 71 Avenue du Docteur Arnold Netter 75012 Paris, France.

Avocat poursuivant : Maître Skander Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : Immeuble objet du T.F.169589 Tunis dénommé «Nasri» d'une superficie de 172m² sis à la Résidence Villa d'Ambre à Sidi Daoued la Marsa au milieu d'une cité résidentielle de Haut standing aménagée et alimentée en eau potable, gaz, électricité et reliée au réseau des eaux usées.

L'immeuble consiste en un triplex numéro V3 à usage d'habitation reparti sur 3 étages. L'immeuble contient aussi comme parties communes 628,741/12.520 parts indivises du titre foncier n°79786 Tunis.

Mise à prix : (659.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Mardi 30 Décembre 2025 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Tunis à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères, et par la voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025403976VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de mise à prix de 40 %

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la Cour de Cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque ZITOUNA, sise à l'avenue de la qualité de vie au Kram Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie : SOCIETE LA CENTRALE DES SERVICES (s.u.a.r.l matricule fiscal n°1120822H) dont le siège social est au n°10 rue El Ifada la Nouvelle Ariana 2080 et au local commercial sis au rez-de-chaussée de la résidence Les Cascades au coin de la rue Héron et rue du Lac Pelpina Les Berges du Lac 1 Tunis.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : Consiste en un local commercial objet du titre foncier n°106952 Tunis dénommé BHIRA sis au rez-de-chaussée de la résidence Les Cascades au coin de la rue Héron et rue du Lac Pelpina Les Berges du Lac 1 Tunis, d'une superficie de 57 m² équipé d'une salle d'eau privative, exploité par le propriétaire sous le nom commercial TOP BUREAU. Actuellement en état de cessation d'activités.

Mise à prix : 295.099,200 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : Le mardi 23 décembre 2025 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis 1 sise à Bab Banat Tunis.

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h00.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2025403984VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : ARAB TUNISIAN BANK, S.A inscrite au R.C n°B167001997 sise à Tunis son Avocat élu Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Thouraya Bent Mohamed Ben Jaouida, CIN 05034370, demeurant au 03 rue mehrez ben Khalif, Carthage Yasmina, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des l'immeuble objet du titre foncier Num 21691 Ariana dénommé «MANZEL ESSADI» d'une superficie de 88 m². Il s'agit d'une maison située à la Soukra Ariana.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 202 224d 176.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 29/12/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance d'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance d'Ariana.

2025403986VEPA1

Maître Khemiri Nezih

Avocat 37 rue Chedly Kalala Tunis

Tél : 71842587/55552310

M.F : 1178767F/P/000

Il sera procédé le mardi 30/12/2025 à 9h du matin par devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Parties poursuivantes : Foued ben Romdhan, Samia ben Romdhan, Manoubia ben Romdhan et Radhia ben Romdhan leurs domicile élu au bureau de Maître Khemiri Nezih Avocat 37 rue Chedly Kalala Tunis.

Partie saisie :

1/ Habiba ben Romdhan, retraitée, sis au 1er étage n°11 rue des palmiers, Saidia Bardo, 2/ Meriem ben Romdhan, retraitée, sis au n°32 rue Ahmed Haboudi Somrane Tunis. Et route de lycée terre ben Abdalah Manouba 3 et 4/ Alia ben Romdhan, retraitée et Najet ben Romdhan femme au foyer sis au n°66 1er étage App 107 avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis

L'immeuble à vendre : Appartement n°107 objet du titre foncier 64672 Tunis situé à Bardo à coté de Lahneya ouvrant sur l'avenue Habib Bourguiba n° municipal 66 d'une superficie de 100 m² et un dépôt d'une superficie de 17 m² dans le RDC de l'immeuble bâti sur une surface de 827 m² possédant un jardin à la partie ouest d'une surface de 120 m². L'appartement se compose d'un salon, trois chambres à coucher une cuisine et salle de bain et un balcon.

Mise à prix : Huit cent soixante-neuf mille sept cent treize dinars (869.713,000 D) sans les frais.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

La visite du bien est possible tous les jours pendant les horaires administratifs.

Et pour plus d'informations tout intéressé peut prendre connaissance du cahier des charges soit au tribunal de première instance de Tunis soit à l'Etude de l'avocat poursuivant.

2025403992VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution de fonds

Par ordonnance de la juge Nawal Ben Hamouda, chargée de la distribution des fonds et du classement des créanciers près du tribunal de première instance de Ben Arous, en date du 18 novembre 2025, dans l'affaire ré-distribution n°115 suite à la requête présentée par maître Missaoui Mohamed Sahbi avocat à la cour de cassation du nom de Mohamed Chemek l'autorisation est accordée d'entamer la procédure de distribution des fonds garantis par le Trésor régional de Ben Arous, conformément au reçu d'assurance n°M022771 du 5 décembre 2024 et au certificat de dépôt n°105018 du 9 octobre 2025. Ces fonds comprennent la somme de cent cinquante trois mille dinars (153 000 TND) provenant du produit de la vente d'un bien faisant l'objet du jugement n°188 du 11 septembre 2024 et du rapport d'opposition n° 18279 du 10 septembre 2024.

Tout créancier souhaitant participer à la distribution du produit de la vente doit soumettre, dans les trente jours suivant la publication du présent avis au Journal officiel, sa déclaration de créance par l'intermédiaire d'un avocat au greffier de ce tribunal. A défaut, leur droit à cette participation sera caduc. Le présent avis a été émis conformément aux articles 466, 467 et 468 du Code de procédure civile et commerciale, et les frais y afférents sont à la charge du demandeur de distribution.

2025R03354VEPA2

Liquidation judiciaire

Société Synthefil «SARL»

Capital social : 123000d

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Bouhjar

Matricule fiscal : 342596SAM000

En vertu de l'ordonnance sur requête n°23242/25 émanée de président du tribunal de première instance de Monastir en date du 18/11/2025 la nomination de Zrafi Soumaya en qualité de liquidatrice judiciaire de Société Synthefil «SARL» Siège de mandataire Judiciaire immeuble el mabrouk n°7 Bab brikcha Monastir tél 54515380/98227742/73425111 les créanciers doivent Inscrire leurs créances au registre de liquidatrice et présenter leurs justificatifs dans les délais légaux 20 jours au bureau de liquidatrice.

2025S01561VEPA2

Nomination d'un liquidateur pour les biens communs

Par ordonnance sur requête n°131 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 6/11/2025, la nomination de Mme Imen Sdiri, situé au 44, rue de la Liberté, 4ème étage, bureau n°404, entant que liquidateur des biens communs entre Mr Abdelkader MAALAOUI, titulaire de la carte d'identité nationale n°01517311 délivrée à Tunis le 10/5/2018 et son ex-mari, décédée Mme Fawzia Hammami, décédée à Ben Arous le 5/11/2022 étant donné qu'ils étaient mariés sous le régime de la communauté de biens, afin de procéder à l'établissement d'un inventaire des biens communs et des dettes y afférentes.

Tout créancier de l'une ou l'autre partie est tenu de produire les justificatifs de ses créances au cabinet du liquidateur, directement ou par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis.

2025403979VEPA2

Clôture de dossier d'administration Judiciaire de la

Société Intermédiaire en bourse Tuniso-Séoudienne d'investissement

"TSI" - SA

MF : 0381747G

Adresse : Boulevard de la terre centre Urbain Nord 1080 Tunis

Capital social : 5.000.000 DT

En vertu de la décision rendue par le juge-commissaire chargé du contrôle de l'administration judiciaire dans le cadre du dossier n°164 du Tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 9 juin 2025, il a été décidé de clôturer les opérations judiciaire de la société d'intermédiation en bourse "Tunisienne Saoudienne d'Investissement" et l'autorisation au Comité des administrateurs judiciaires composé de Messieurs Mokhles Youssef, Fawzi Ben Salem et Bilel Rahmouni, de procéder aux publications légales nécessaires.

- L'administrateur judiciaire, Maître Mokhles Youssef, dont le cabinet est sis au : 55, Avenue Kheireddine Pacha, 2ème étage, bureau n°B2, Montplaisir 1073 Tunis

- L'administrateur judiciaire, Maître Fawzi Ben Salem, dont le cabinet est sis à Rue El Korch El Akbar, 2ème étage, n°15, Tunis 1002

- L'administrateur judiciaire, Maître Bilel Rahmouni, dont le cabinet est sis à l'Avenue 18 Janvier, Immeuble n°19, Aman Center, Appartement AR2, 2080 Ariana Tél.: 71 709 153/ Fax : 71 709 863.

2025403987VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

(Exercice 2024)

Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouartane

Société anonyme

Au capital : 2.500.000 DT

Espace Zglami, 3ème étage, Av. Mongi Slim 7100 - Kef

Identifiant unique : 1234640H/A/M/000

Le conseil d'Administration de la Société d'Etudes d'Exploitation du Phosphate de Sra Ouertane a l'honneur d'inviter tous les actionnaires de la Société à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 23 décembre 2025 à 09h00 du matin aux Bureaux de Tunis de la Compagnie des Phosphates de Gafsa, sis à Tunis, 9, rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de tenir l'assemblée générale après le 30 Juin 2025.

2. Approbation de la nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration.

3. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par Conseil d'Administration pour l'exercice 2024.

4. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes de l'exercice 2024 et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

5. Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées par l'article 200 nouveau et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Jeton de présence.

9. Procédure de dépôt, d'enregistrement de publication.

2025R03352SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

RNE : 0397962T

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 29 Décembre 2025 à 09h 30 au siège social de la Société Alkarama Holding sis à la Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Présentation de la nomination de Monsieur Makram GUIRAS en tant que Mandataire Judiciaire sur les actions revenant à Monsieur Mohamed Ben Salah Ben Mohamed TOUIL, dans le capital social de la Société Alpha International Tunisie, suivant le jugement en référé du Tribunal de première instance de Tunis N°92188 du 14/10/2025 ;

2- Approbation de l'acquisition du terrain objet du TF n°15250 Ben Arous, propriété de la société Alpha Bus, et délégation des pouvoirs nécessaires au Directeur Général à l'effet de conclure et signer tous les documents transactionnels relatifs à l'acquisition dudit terrain;

3- Approbation du financement partiel du prix d'acquisition du terrain objet du TF n°15250 Ben Arous, au moyen d'un crédit bancaire, et délégation des pouvoirs nécessaires au Directeur Général pour signer le contrat de financement;

4- Pouvoirs en vue des formalités.

2025R03353SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2025

Société POLYCLINIQUE HAMMAMET

S.A. au capital de 490.000 DT

Siège social : Avenue des Nations Unis - 8050 Hammamet

Identifiant Unique : 0385231Z

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 24 décembre 2025 à 16 heures au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital par incorporation des réserves;

- Approbation de la mise à jour des statuts;

- Questions diverses.

Les documents nécessaires seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2025R03356SANB3

Convocation et ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 570 000 DT

Siège social : Appartement B-1-2 Bloc B Résidence Les Horizons Ain Zaghouane, Le Kram 2089 Tunis

Identifiant unique : 0938755Z

N° CNSS : 0229600-01

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration N°59 daté du 24 Novembre 2025 et du récépissé de dépôt enregistré au RNE daté du 25/11/2025 les actionnaires de la société sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire le vendredi 19 décembre 2025 à 10 heures dans le local auxiliaire de la société MDID sis au 13 rue Mannoubi Ben Hassine Ennaser 2 Ariana pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital.

2- Lecture et approbation du rapport de restructuration relatif à l'augmentation du capital réservée à une SICAR.

3- Augmentation du capital social de la société avec renonciation au droit préférentiel de souscription.

4- Modification de l'article 6 des statuts.

5- Adoption d'une version mise à jour des statuts de la société LES LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES DORCAS SA.

6- Délégation des pouvoirs pour formalités.

2025R03358SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BIODEX

Société anonyme

Au capital de 5789475 dinars

Registre de commerce : N°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEX SA, sont invités à se réunir en convocation de l'assemblée générale ordinaire pour le 19 décembre 2025 à 10 H, à Tunis Mariott Hôtel pour délibérer sur l'ordre du jour :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024

3- Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2024;

4- Approbation des conventions règlementées mentionnées dans l'article 200 et suivants et l'article 475 ;

5- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2024;

8- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024 ;

9- Nomination d'un nouvel administrateur

10- Pouvoir pour formalités.

2025R03360SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE MARITIME AMIRA S.A

Rue Ibn Bessem Ezzahra

Identifiant unique : 0745419P

Messieurs les actionnaires de la société MARITIME AMIRA S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 22/12/2025 à 09H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2024.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2024.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2024.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Nomination des Membres du Conseil d'Administration.

9) Désignation du commissaire aux comptes.

10) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2025R03362SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE POULINA DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS S.A

GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant unique : 1013461D

Messieurs les actionnaires de la société POULINA DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 22/12/2025 à 10H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers de la société au 31/12/2024.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2024.

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2024.

5) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

6) Affectation de résultat de l'exercice 2024.

7) Quitus aux Administrateurs.

8) Nomination des Membres du Conseil d'Administration.

9) Désignation du commissaire aux comptes.

10) Pouvoirs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2025R03363SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DE LA SOCIETE CHIFCO S.A

2 Rue de l'Indépendance, 4000, Sousse

Identifiant unique : 1209580T

Les actionnaires de la société CHIFCO S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 22/12/2025 à 11H00 au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 Km 12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des conditions de convocation et de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2) Examen des états financiers de la société au 31/12/2024 ;

3) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2024 ;

4) Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

5) Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2024 ;

6) Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales au titre de l'exercice 2024 ;

7) Affectation de résultat de l'exercice 2024 ;

8) Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos au 31/12/2024 ;

9) Pouvoirs.

Le projet du texte des résolutions, le rapport du Conseil d'Administration et celui du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2025R03364SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Avidea

S.A au capital de 245.310 dinars

Bureau B-6-1, 6ème étage Imm. Promed Bulding, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Identifiant Unique : 1515963N

N° Affiliation CNSS : 63123960

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Avidea sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 22 décembre 2025 à 14 heures, au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée.

2. Lecture du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2024.

3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024.

4. Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2024.

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.

6. Affectation du résultat de l'exercice.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Informations légales en application des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025403995SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT «SESAME»

SA au capital de 4 887500 dinars

Siège social : Z.I Chotrana, BP 4, Parc Technologique El Ghazela 2088 Ariana - Tunisie

Identifiant unique : 0970778T

Messieurs les actionnaires de la société ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DES SCIENCES APPLIQUEES ET DE MANAGEMENT SESAME» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le lundi 22 décembre 2025 à 10H au siège social de la société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Précision du mode de gouvernance de la Société;

2. Ajout d'une activité secondaire de la Société;

3. Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration sur l'exercice clos au 30/9/2023

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes

5. Approbation du rapport de gestion

6. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 30/9/2023

7. Approbation des conventions réglementées

8. Affectation des résultats de l'exercice clos au 30/9/2023

9. Quitus aux membres du conseil

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

11. Pouvoirs pour formalités.

N.B : Les projets de résolution ainsi que tous les documents prévus par la réglementation en vigueur sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

2025403998SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 23 décembre 2025

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE ECONOMIC AUTO

SA au capital de 9 000 000 DT

Identifiant Unique : 0045814B

Registre de commerce : B183701996

Matricule fiscal : 45814BAM000

Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 - Tunis

Les actionnaires de la société ECONOMIC AUTO, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 23 décembre 2025 à 09h00 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Approbation de la démission du commissaire aux comptes de la société;

3. Désignation d'un commissaire aux comptes;

4. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2025404002SANB3

Autres sociétés

Convocation

Chambre Syndicale des Concessionnaires et des Constructeurs Automobiles

Les membres du Bureau de la Chambre Syndicale des Concessionnaires et des Constructeurs Automobiles réunis le 13 novembre 2025 décident de convoquer les opérateurs adhérents du secteur à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire à tenir exceptionnellement le 15 décembre 2025 à 14h00 au siège de l'UTICA à la salle «BE» au rez-de-chaussée à Cité El Khadra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Définition des critères pour la répartition du programme d'importation PGI.

- Situation du secteur et activité du bureau.

- Questions diverses.

Il sera établi un procès-verbal reprenant les résolutions approuvées ainsi que la position individuelle des opérateurs n'ayant pas approuvé ces délibérations, et ce à l'effet de présenter la position de la profession aux services concernés de l'Administration.

Compte tenu de l'importance de la question, les membres du bureau appellent la participation de tous les opérateurs concernés.

2025R03355SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

De la société civile immobilière

GREEN CITY

Société civile immobilière GREEN CITY

37 rue Tahar Ben Ammar, El Manar 2, Tunis

Capital : 264.000.000 dinars

IU : 0800324W

Le gérant de la société civile immobilière Green city, siège social sis au n°37 rue Tahar Ben Ammar, El Manar 2, Tunis informe les co-associés que l'AGO et l'AGEO de la société GREEN CITY se tiendront le samedi 20 décembre 2025 à 9h au siège de l'organisation tunisienne de l'éducation et de la famille, rue Bilel, El Menzah 6, Tunis.

2025404004SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Maître Said Lahidheb, avocat à Zarzis déclare la perte du titre de propriété n°08/2063 daté le 20/12/2002 au nom de Said ben Ali Adala l'objet du titre foncier n°15293 sise à Gribis, Zarzis gouvernorat de Médenine, une attestation de perte a été délivrée sous n°607 du 20/01/2025 par le poste de police de Zarzis ville.

2025R03341DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Kamel Ben Romdhane El Abed, titulaire de la CIN n°04141937, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/28151 délivré le 14/3/2013 objet du titre foncier N°76625 Monastir sis à Imadet Moknine - Est Délégation de Moknine, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Moknine Est sous N°596 le 30/10/2025.

2025S01557DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Salem Ben Zaied Ben Salah CHAALALI, titulaire de la CIN n°04031719, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/9824 délivré le 3/01/2006 objet du titre foncier N°45017 Monastir sis à Nfoussine Délégation de Zéramdine, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale de Zéramdine sous N°1307 le 24/11/2025.

2025S01566DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Rchid ben Mouldi Missaoui déclare avoir perdu son titre de propriété pour un terrain de 387.75 mètres carrés situé sur la route de Mahdia Km8 Sfax, acquis par l'acte de vente du 18 décembre 2021 enregistré le 18 janvier 2013 reçu numéro M004084 édité par les notaires Yassine Rbeaii et Wajdi Kannou, et il souhaite obtenir un duplicata de l'acte conforme à l'original, toute réclamation peut être adressée au cabinet de notaire Fadhel Ghali situé à cité El-habib derrière le tribunal immobilière Sfax 3052 dans un délai de trente jours à compter du présent avis.

2025X01563DIVD2

Déclaration de perte

Madame Radhia ben Mohamed ben Slima titulaire de la carte d'identité n°08840973 déclare qu'elle a perdu l'originale de son titre contrat d'achat de propriété de terrain situé à la route Sidi Mansour klm 07 Sfax et consiste en un titre de propriété datée du 19/11/2008 et fait par deux notaires Mahmoud Meziou et Lotfi Meziou. En cela elle veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la kasses N°5 entre route Taniour et Kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01569DIVD2

Déclaration de perte

Monsieur Fathi ben Abd Rahmen ben Aoun titulaire de la carte d'identité n°01143508 déclare qu'il a perdu l'originale de son titre contrat d'achat de propriété de terrain situé à la route Gremda klm 13 Sfax et consiste en un titre de propriété datée du 3/02/1996 et fait par deux notaires Mahmoud Meziou et Lotfi Meziou. En cela il veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale, et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la kasses N°5 entre route Taniour et Kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2025X01570DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

STIFEN FRUIT

Annonce N°2025403866SANB2 parue au JORT N°158 du 19/11/2025 (P3077).

Lire : Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

Au lieu de :

Madame Naêma Elloumi Ben Chaâbane.